



Diligence raisonnable & SST

Octobre 2011

Saviez-vous que ...

- Lorsqu'elle est appliquée à la santé et à la sécurité au travail, la diligence raisonnable c'est la prise en charge par l'entreprise et ses représentants de tous les moyens pour éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité des travailleurs.
- La diligence raisonnable est un moyen de défense juridique advenant qu'une entreprise ou une personne soit accusée en vertu de la législation SST en vigueur.
- Toute personne qui assume des responsabilités en matière de santé et de sécurité du travail est tenue de faire preuve de diligence raisonnable.
- L'obligation de diligence raisonnable repose sur trois devoirs :
 - ◆ devoir de prévoyance
 - ◆ devoir d'efficacité
 - ◆ devoir d'autorité
- En cas d'infraction ou de manquement à la législation SST, l'employeur et ses représentants peuvent être poursuivis et sont passibles d'amende.
- Faire preuve de diligence raisonnable c'est démontrer la bonne foi de l'employeur et de ses représentants en prouvant hors de tout doute :
 - ◆ qu'il n'y a pas eu négligence;
 - ◆ que toutes les précautions ont été prises pour éviter qu'un accident survienne;
 - ◆ que toute dérogation à une règle de sécurité a été empêchée.

SOURCE : divers

DEVOIRS DE L'EMPLOYEURS ET DE SES REPRÉSENTANTS

- ◆ **Prévoyance**
Identifier les risques et définir des moyens pour les éliminer ou les réduire.
- ◆ **Efficacité**
Mettre en place des mesures efficaces pour éliminer et contrôler les risques de lésions professionnelles.
- ◆ **Autorité**
Contraindre les travailleurs à respecter les règles de sécurité en vigueur, par l'application de mesures disciplinaires au besoin.

Par exemple, il ne suffit pas de fournir l'équipement approprié (*prévoyance*) et de donner les directives en présumant qu'elles seront suivies (*efficacité*). Il faut prendre des mesures concrètes et positives pour s'assurer que la loi soit respectée (*autorité*).



Références Internet

ASP Imprimerie

<http://www.aspimprimerie.qc.ca/fichier/contenupublication/DiligenceRaisnable.pdf>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

<http://www.cchst.ca/oshanswers/psychosocial/stress.html>

Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec

http://www.centrepatronalsst.qc.ca/documents/pdf/conv_aout_04.pdf